

vaient-ils et devaient-ils faire grâce? C'est une question qu'il est bien facile de résoudre après l'événement.

On sait que Chaliér, comme une foule de patriotes, unissait la cruauté la plus inexorable à la sensibilité la plus exaltée. « Chaliér, dit M. César Bertholon, (*Revue du Lyonnais*, 1835, tome 2, page 118) bon et honnête dans sa vie privée fut un énergumène en politique, parce qu'il vécut dans un temps où il était impossible à un homme de son tempérament de demeurer impassible et froid; il voulait le bonheur de son pays avec tout l'emportement d'un caractère que les obstacles irritent, d'un dévouement que l'égoïsme indigné; il ne voulut tuer que parce qu'il désespérait de vaincre, parce qu'il était persuadé que c'était le seul moyen de mettre un terme à la guerre civile et de rendre facile l'application des théories régénératrices qu'il méditait. » — « Après la prise de Lyon les mânes de Chaliér reçurent des honneurs presque divins; Collot d'Herbois et Fouché envoyèrent à Paris son buste en salpêtre et l'image en cire de sa tête mutilée, telle qu'elle sortit de dessous la hache du bourreau. Ils furent présentés par une députation aux Jacobins, à la Convention et à la municipalité, ainsi que la femme Pic, sa gouvernante. Le 20 décembre 1793, une fête d'apothéose fut célébrée dans la grande salle de l'hôtel de ville; le 22, la Convention décréta que ses restes seraient portés au Panthéon. » Les lettres suivantes nous ont été communiquées par un de nos amis.

A. V.

A M. ***, premier juge de commerce à Lyon.

« J'ai été hier, cher Collègue, parler au ministre de la justice sur la commission dont vous me parlez par votre dernière; il m'a dit au contraire qu'il falloit à chacun des 5 juges des lettres patentes comme à ceux des autres tribunaux, et pour les avoir, il falloit luy expédier les procès verbaux de leur nomination, pour, d'après eux, dresser l'acte de commission pour chacun en